Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 8

Artikel: L'Instruction publique au temps de la Rome des papes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041144

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

entre les mots français et les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, ces analogies de forme extérieure qui-sont pour la mémoire de précieux auxiliaires;

Suppression des pluriels en x.

Substitution de l'i à l'y de même son.

Cette fois, c'est bien la réforme.

La Commission mixte, qui doit élaborer, est déjà à moitié constituée: l'Académie française, en effet, on l'a vu plus haut, a désigné ses représentants. Les autres membres, pris dans le Conseil supérieur, seront désignés par le ministre.

(D'après le Journal des Instituteurs.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

Sous ce titre, l'*Educateur* de Lausanne, dans son numéro du 5 avril, publie un morceau d'histoire de la pédagogie que nous tenons à signaler pour édifier nos lecteurs.

L'auteur de l'article, M. G. Aubort a cru « intéressant de noter quel était, sous le règne du dernier Pape ayant encore le pouvoir temporel, Pie IX, l'état de l'instruction dans le

gouvernement romain ».

Entreprise par un historien impartial, une étude de ce genre ne manquerait, certes, pas d'intérêt; mais il faudrait se documenter, n'avoir en vue que la recherche de la vérité, et, si l'on jugeait à propos de s'ériger en critique, il faudrait comparer équitablement l'organisation scolaire des Etats Pontificaux avec celle d'une autre province d'Italie, ou d'un canton Suisse, durant la même période. La pédagogie a évolué, chez nous comme ailleurs, depuis cinquante ans ; qui le conteste ?

En écrivant cette page, M. Aubort, préoccupé d'évoquer dans son imagination les monstruosités pédagogiques de la Rome des Papes, n'a pas vu qu'il se laissait prendre dans le filet de

ses propres exagérations.

« Les prêtres, dit-il, soutenaient que l'enseignement (lequel? 1) était un privilège que Jésus avait concédé à son Eglise : donc, les *prêtres seuls* avaient le droit d'instruire ; les hommes devaient se contenter de l'instruction qu'il leur plaisait de donner et n'en pas chercher d'autre, 'sous peine de damnation éternelle. » (Voilà une morale qui, au moins, n'est pas relàchée.)

Tournez la page et vous lirez : « Professeurs et élèves devaient interroger et répondre en latin. (Quel crime! Il s'agit de l'enseignement universitaire.) Un jour, on avait appelé à la chaire de médecine vétérinaire de Rome un vieux praticien, très distingué; il s'oublia et professa en italien : on le mit à la porte. »

¹ C'est nous qui soulignons et mettons entre parenthèses. (Réd.)

Vraiment, M. Aubort, vous avez fouillé votre sujet; mais vous oubliez de nous dire si ce bon vieux praticien portait la

soutane ou la redingote.

Poursuivons. « Les écoles étaient alors tenues par l'Ordre des Ignorantins! (Ne pas confondre avec ignorants.) Les enfants devaient rester huit heures par jour sur les bancs à réciter des prières en latin, et ils savaient à peine lire et écrire au bout de cinq ans. Les phénomènes étaient ceux qui, après deux ans et demi, commençaient à assembler les syllabes. »

Ainsi, vous entendez : huit heures de classes par jour, prières continuelles, la syllabation après deux ans et demi et, enfin,

les commencements de la lecture au bout de cinq ans!

Décidément, sous la piume de M. Aubort, le vrai n'est pas vraisemblable; or, quand on avance de pareilles énormités, il n'est pas superflu d'indiquer une référence, d'esquisser une preuve.

Plus bas, vous lirez: « L'instruction secondaire se bornait à l'étude du latin et d'une philosophie dont les principes étaient expliqués de façon à en inspirer le dégoût aux élèves... La grammaire latine était enseignée pendant cinq ans; puis, pendant deux ans, on abordait la rhétorique, l'esthétique; enfin, pendant deux ans encore, la philosophie. L'enseignement uni-

versitaire durait quatre ans... »

C'est donc neuf ans d'enseignement secondaire, suivis de quatre années d'études universitaires, comprenant les sciences philosophiques, médicales, théologiques et mathématiques. Par où l'on voit que, sous le règne de Pie IX, avant 1870, il v avait dans les Etats de l'Eglise une organisation de l'enseignement à tous les degrés. Encore une fois, quelle était l'organisation scolaire des autres pays à la même époque? Que seraitelle aujourd'hui, sous le pontificat de Léon XIII, si la Révolution n'avait pas spolié la papauté de son domaine temporel?

Au cours de son article, l'auteur ne manque pas de passer aux verges les Jésuites et leur « abominable et monstrueux » système disciplinaire — il fallait s'attendre à voir les Jésuites en cette affaire —, les Dames du Sacré-Cœur, l'éducation des femmes dans les couvents, les prêtres proclamant « du haut de

la chaire que la religion vaut mieux que l'instruction ».

Et M. Aubort conclut solennellement: « Donc, une ignorance complète sur toute la ligne. Or, l'ignorance est le supplice le plus cruel que l'on puisse infliger à un homme. L'ignorance est la mort dans la vie et plonge l'âme dans un sépulcre d'où elle

ne peut jamais sortir. »

Depuis plusieurs années, nous nous plaisons à le reconnaître, l'*Educateur* avait renoncé à servir à ses abonnés des morceaux aussi savoureux. Mais comment, cette fois, ne pas accueillir le délicieux menu dans lequel cet habile M. Aubort a su faire entrer le Pape, les Jésuites, les Ignorantins et les Dames du Sacré-Cœur!!!

0